

INTERPELLER SON/SA DÉPUTÉ.E

Le/a député/e est un des interlocuteurs essentiels pour réussir la plupart des actions de plaidoyer, au niveau national en tant que législateur et interface entre les citoyens et le gouvernement, comme au niveau local car son influence locale est souvent importante, y compris lorsqu'il/elle ne cumule pas de mandat(s).

1. Les différents moyens de communication directe

Les députés sont - en général - très sensibles à l'interpellation venant d'électeurs de leur circonscription. Le **contact personnel** (lors de ses permanences en circonscription) et le **courrier personnel** sont les moyens qui ont le plus d'impact.

Viennent ensuite, l'**appel téléphonique** à son bureau à l'Assemblée (souvent géré par un attaché parlementaire), puis le mel personnalisé, **les réseaux sociaux** (comptes Twitter ou Facebook quand ils en ont un) et enfin les **courriers électroniques** « types » (le même message à tous les députés d'un groupe politique par exemple, ou un message type envoyé par des centaines de personnes à un.e député.e).

- Organiser une rencontre en face à face

En prenant **RDV à sa permanence parlementaire en circonscription** ou en allant à sa rencontre lors d'un événement public où il/elle se trouve ou encore en l'invitant à venir à un événement que vous organisez.

- Par courrier postal

Tous les députés peuvent être contactés par courrier en leur écrivant à l'Assemblée nationale, à l'adresse suivante :

Mme/M. le/la Député-e ...
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

- Par courrier électronique

Les mails des députés ont tous le même format : le prénom suivi d'un point puis du nom de famille complet.

Exemple : Serge Gautier, son adresse mail est : serge.gautier@assemblee-nationale.fr

Retrouvez toutes les adresses emails des députés, leur commission ou leurs adresses sur les réseaux sociaux sur le centre de ressources de VoxPublic dans [la rubrique annuaire partagé](#).

Tuyau VoxPublic : si vous utilisez un modèle de lettre, **prenez la peine de le personnaliser le plus possible** (pourquoi cette situation vous concerne ou préoccupe par exemple). Le/la député.e prêtera davantage attention si vous établissez **un lien entre un enjeu politique et ses conséquences dans sa circonscription** (Si le projet de loi XXX est entériné, notre région risque de subir YYY ou ce projet de loi UUU permettrait ZZZ dans notre région).

- **Par téléphone**

Le standard de l'Assemblée permet de joindre les bureaux de chaque député :

01 40 63 60 00

Tout d'abord, **prévoyez votre argumentaire sur papier** sous un format facile à lire. Lorsque vous appelez, vous tomberez nécessairement sur son attaché parlementaire, alors avant tout **soyez cordial-e**. Sachez faire concis, **allez à l'essentiel** : Présentation ; Quelle est la raison de votre appel ? Faites référence à une loi ou un problème dans la circonscription ; Quel message souhaitez-vous faire passer ? Quels arguments en faveur de votre position ?

Tuyau VoxPublic : Si vous avez accroché votre interlocuteur, demandez un rendez-vous en face à face et faites immédiatement suivre votre dossier d'information par email. Le cas échéant, confirmer dans l'email le RDV auprès de l'attaché.e parlementaire.

- **Par les réseaux sociaux**

Pour un.e député.e qui utilise régulièrement les réseaux sociaux, il est certain qu'il/elle (ou son attaché parlementaire qui gère ses comptes) lira le « post » Facebook ou le tweet qui lui est destiné. Il faut **s'assurer que votre message comporte bien le nom du compte précédé d'un @** (ex : @sergegautier). Si vous souhaitez que votre tweet soit visible par tous dans votre « timeline » tout en interpellant l'élu.e, il faut ajouter un point au début du message si vous voulez le démarrez par « .@sergegautier ».

Tuyau VoxPublic : Lorsqu'un débat à lieu à l'Assemblée nationale et que vous souhaitez **réagir sur le sujet en direct** sur les réseaux sociaux, vous pouvez **ajouter le mot dièse #DirectAN**. Chaque débat a également son mot dièse spécifique, en l'ajoutant, vous rejoignez la « discussion » sur le sujet (ex : #QRLoiNumérique était le mot dièse pour les questions/réponses au Sénat sur la loi numérique discutée en avril 2016).

2. Recommandations sur le contenu des messages adressés au député

Si vous êtes électeur de sa circonscription, il faut bien sûr que votre député le voit clairement (**en indiquant votre adresse**).

Si vous interpellez votre député sur un sujet local, **montrez-lui que vous connaissez bien sa région** et que vous êtes très attaché-e à ce qu'il s'y passe.

Si vous vous adressez à elle/lui dans le cadre d'une association, **insistez sur la connaissance concrète du terrain** que votre association a acquise par son action.

Montrez, si possible, vos liens avec d'autres acteurs de la société civile pour lui **indiquer que vous êtes en mesure de mobiliser plus largement** que votre association.

Soulignez aussi, le cas échéant, **l'intérêt des médias** locaux ou nationaux pour le sujet qui vous préoccupe et/ou votre volonté de le médiatiser.

- Le b.a.-ba du courrier à l'élu.e

Si vous l'interpellez sur un sujet national, votre courrier doit :

- **être précis**
- **contenir des recommandations claires**
- **contenir des questions claires** sur la manière dont il/elle pense prendre en compte vos propositions.
- pas trop long (2 pages grand maximum, mais vous pouvez ajouter des annexes)
- respectueux
- sans faute d'orthographe

Tuyau VoxPublic : **Montrez votre connaissance des rouages législatifs**. Si votre député n'est pas un « spécialiste » du sujet (au sein d'un même groupe politique, les députés se répartissent les sujets en fonction de leurs centres d'intérêt), n'hésitez pas à mentionner que vous savez que le dossier est suivi par son/sa collègue X et que vous comptez sur votre député pour intervenir auprès de lui/elle.

Tuyau VoxPublic : Connaître son « who's who » pour cibler les bonnes personnes. Pour savoir quel.le député.e de son groupe politique est l'expert.e du sujet, vous devez aller sur le [site de l'Assemblée nationale](#) pour voir si un.e député.e du même groupe politique a été nommé rapporteur pour le projet de loi que vous critiquez, ou a été désigné.e pour rédiger un rapport parlementaire sur le sujet. Vous pouvez voir aussi (sur site VoxPublic ou sur site AN) la composition des Commissions permanentes sur les grands sujets et ne pas oublier les rapporteurs concernés.

3. Assurer le suivi de vos démarches

Si vous envoyez un courrier par la Poste, vous pouvez aussi envoyer une copie par courriel en précisant que l'original de la lettre a été envoyé par la poste.

Attention : Les députés reçoivent beaucoup de correspondance et de demandes de toute sorte. Les délais de réponse peuvent être longs.

En cas de relance : Si vous estimez que la réponse aurait dû déjà vous parvenir, donnez un coup de fil à son bureau à l'Assemblée ou envoyez un petit courriel (restez poli !) pour le/la relancer.

Si votre député vous répond, **il est important d'accuser réception de sa réponse**, et, si nécessaire (et en général, c'est le cas), d'argumenter à nouveau sur le fond du sujet (soit pour vous réjouir de la réponse, soit pour réitérer vos recommandations si vous estimez qu'il/elle ne les pas prises en compte) afin de maintenir la pression sur le sujet qui vous tient à cœur.

Tuyau VoxPublic : Partagez vos informations. Si vous avez reçu une réponse (ou non), partagez cette information sur les réseaux sociaux. Si le contenu du député ne risque pas de compromettre votre stratégie, partagez-le également.